

# Clérac



Bulletin Communal

Décembre 2009 N° 16

# Sommaire

Le mot du Maire	page 3
Les grands dossiers	page 4
Activités de la municipalité	pages 5-7
Informations diverses	pages 8-11
Au fil des manifestations	page 12
Bibliothèque	page 13
Écho de l'école	page 14
Si Clérac m'était conté	Pages 15-17
La vie des associations	pages 18-24
Le Musée	pages 25-26
Recettes : le lapin dans tous ses états	page 27
Jardinage : le chêne	page 28
État civil / Vie pratique	page 29



## NOTRE COUVERTURE :

Recto : Lépiote élevée

Verso : Lépiote élevée jeune

Directeur de la Publication : Guy Pasquet

Rédacteur en chef : Dominique Maurel

Impression : Imprimerie Robert - 17500 Pons

N° Dépôt légal : 962



# Le Mot du Maire



Chères Cléracaises,  
Chers Cléracais,

**N**ous allons terminer l'année 2009 marquée par une crise économique qui touche le monde entier. Notre territoire du Sud Saintonge n'a pas échappé à cette récession. L' AGS, principal employeur de son bassin de vie, a vu son chiffre d'affaires baisser de plus de 30 %, l'obligeant à une réduction de personnel en interne sur le site de Clérac, et provoquant une diminution importante des ordres de sous-traitance donnés à de nombreuses entreprises locales mises également en

difficulté. Syndicats et Direction ont travaillé et négocié pour minimiser les conséquences sociales de ces licenciements, notamment par le « volet » des départs volontaires.

Malheureusement, même si, dans cet accord partenarial entre syndicats et direction, le nombre des personnes ayant perdu leur emploi est relativement faible, nous ne devons pas les oublier et les aider dans leur détresse. Mon équipe et moi-même sommes à leur écoute s'ils le désirent, afin de les aider dans les épreuves difficiles qu'ils pourraient traverser temporairement. Notre souhait le plus cher étant, évidemment, de les voir rapidement retrouver du travail.

Vous trouverez dans les pages qui suivent quelques informations sur les principaux dossiers sur lesquels nous travaillons actuellement.

Certains sont « excitants » : réalisation des projets confortant les services de proximité : hôtel \*\* 7 chambres, multiservice, logements Résidence des «Lauriers », Ligne Grande Vitesse et Base Travaux, traversée du Bourg (avec le Conseil Général)...

D'autres sont plus « stressants » : Plan Local d'Urbanisme avec la fin de l'enquête publique le 02.12.2009.

Les concrétisations de nos projets durant le 2<sup>ème</sup> semestre 2009 ont été : l'achat du HLM A à Habitat 17, l'achat à Mlle Isabelle Martin de l'immeuble situé place de la Gaîté qui doit accueillir le multi-service, l'aménagement de la Place de la Mairie et de la rue des Ecoles, le ravalement de la façade Mairie, la mise en place du système Informatique Ecole Numérique Rurale (tableau numérique + 12 portables en réseau), 2 abris dirigeants au stade, abri entrée cour école, panneau d'affichage électronique où vous pouvez consulter les informations municipales, mise en place au Musée de l'exposition décors main céramiques et porcelaines (don de Mlle Grillaud) ....

Pour terminer, à l'occasion de cette fin d'année 2009, je vous souhaite de bonnes Fêtes et vous adresse ainsi qu'à votre famille mes meilleurs vœux de santé, de bonheur et de joie pour 2010.

Cordialement à tous.

Le Maire  
Guy PASQUET

# Les Grands dossiers

## Ligne Grand Vitesse (LGV SEA)



Les premières études sur ce projet entre TOURS et BORDEAUX remontent, comme vous en avez souvenir, à de nombreuses années. Après le choix par RFF du faisceau le plus adapté à la construction de cette infrastructure, il avait été prévu de scinder les travaux en 2 tranches. La première entre ANGOULEME et BORDEAUX, la seconde entre TOURS et ANGOULEME.

En 2006, l'Etat décidait d'effectuer les travaux sur l'ensemble du trajet TOURS- BORDEAUX , créant ainsi un décalage entre les 2 dossiers. Il fallait ralentir l'avancement du dossier concernant notre territoire, afin de met-

tre à niveau celui de la tranche Nord d' ANGOULEME à TOURS.

L' Etat, pour des raisons de coût de ce projet, fait appel pour la première fois à un concessionnaire, mais doit trouver aussi, un financement complémentaire dont une partie est demandée aux collectivités territoriales. Les réponses positives tardent...

L'appel d'offres est enfin lancé par Réseau Ferré de France. 3 candidats ont répondu au cahier des charges. Les réponses ont été analysées par RFF qui a formulé ses observations. Les candidats doivent remettre leur **offre définitive le 15 Décembre 2009**. Le choix du **concessionnaire pressenti** sera effectué à la **fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2010**. Le décret de mise en concession sera rendu au **cours de l' Eté 2010**.

### Calendrier prévisionnel des travaux :

**2009- 2010** - Acquisition des terrains. - Travaux d' archéologie. - Désignation du concessionnaire.

- Avant projet détaillé.

**2011- 2015** - Travaux et essais.

**2016** - Mise en exploitation commerciale.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2009, le Conseil Général de Charente Maritime a nommé René PETER, chargé de mission, dont le travail est le suivi de la réalisation de la LGV SEA en Charente Maritime. Il intervient également en tant que lien **entre RFF**, puis le concessionnaire, **et les riverains et propriétaires** situés sur le territoire des communes impactées par le projet, les entreprises, les personnels du chantier et l'offre locale. Avec son équipe, il devra se donner tous les moyens afin de faire respecter par le concessionnaire (lors de l'élaboration de l'Avant Projet Détaillé), toutes les demandes écrites déjà formulées dans l' Avant projet Sommaire : bruit, rétablissements de voies, aspect paysager.....

Pour cela, il a été constitué 4 groupes de travail, (dans chacun desquels les acteurs essentiels participent).

1 - emploi - formation - insertion.

2 - accueil - hébergement - urbanisme.

3 - entreprises.

4 - pôle foncier.

Le Collectif des Elus des Communes traversées (Collectif TGV 17) est associé à tous les groupes thématiques. Sur Clérac, seule commune où la commission Communale a décidé le réaménagement foncier par inclusion, 2 réunions du groupe « foncier » ont été organisées le 16 novembre et le 09 Décembre 2009, afin d'informer les propriétaires. Il a obligé RFF à lever « des coins d'ombre » en demandant une procédure foncière plus claire et plus formelle. Les réponses émises par RFF ont amélioré le relationnel avec les propriétaires. Néanmoins, soyez prudents dans vos engagements fonciers, Il est probable que d'autres questions se poseront dans le futur. Vos questionnements, appuyés par des documents écrits remis par RFF ou SEGAT, sont à formuler auprès de Monsieur le Maire ou de Monsieur Boyer président de l' ASL.

# Activités de la Municipalité

## URBANISME / BATIMENT

### *Aménagement du bourg*

Comme convenu les travaux de réfection de la place de la Mairie et de la rue de l'Ecole ont été réalisés durant l'été.

Les travaux de plantations et de réfection de la pelouse vont être réalisés en suivant.

### *Restaurant - Hôtel*

A ce jour, nous sommes en attente des accords permis de construire et subventions concernant le réaménagement de l'hôtel.

### *Épicerie*

Suite à la décision de Mr et Mme FOUCAUD de prendre leur retraite, la commune s'est rendue propriétaire depuis le 13 Octobre du bâtiment de Mlle MARTIN donnant sur la place de La Gaïeté en vue d'y réimplanter un commerce épicerie/presse/tabac.

En concertation avec le repreneur, Monsieur RAVET, un projet a été arrêté.

A ce jour les demandes de permis de construire et subventions ont été déposés.

Afin de ne pas laisser la commune sans commerce, M. RAVET exercera chez M. et Mme FOUCAUD entre leur cessation d'activité et l'ouverture du nouveau commerce.



### *Énergies renouvelables :*

La Société Abaque Ingénierie de La Rochelle, nous a remis son diagnostic concernant les bâtiments communaux (isolation, chauffage, etc ...) fin novembre.

### *HLM*

Les premiers bâtiments à être réaménagés suivant les préconisations d'Abaque, seront les HLM (deuxième bâtiment) comprenant 2 T3 et 4 T4 dont la commune s'est rendue proprié-

# Activités de la Municipalité

## URBANISME / BATIMENT : suite

taire depuis le 01 octobre.

Nous allons donc pouvoir démarrer rapidement les consultations d'entreprises pour la réhabilitation de ces logements.

### *Mairie*

Suite à appel d'offres, l'Entreprise Daniel BUREAU a réalisé la rénovation des façades de la Mairie pendant l'été.

En suivant, il va être procédé à la réfection des 3 escaliers en pierre de taille donnant sur la place.

Entre-temps, il a été posé un panneau d'affichage électronique qui permettra à tout le monde de se tenir au courant de la vie communale et des différentes informations à affichage obligatoire de plus en plus nombreuses (alertes météo, etc..)

### *Logement n° 8 ( Mme CAILLE)*

Suite à appel d'offres, l'Entreprise BRAUD a procédé au changement de l'ensemble des menuiseries extérieures .



### *Traversée du Bourg*

Le Département a repris contact avec la Commune pour confirmer le début des études de travaux début novembre.

Le démarrage des travaux est envisagé pour début 2011 (réaménagement de l'ensemble des voies départementales traversant le bourg avec création d'un parking pour poids lourds).

# Activités de la Municipalité

## Les activités du CCAS : Le Repas des Aînés



Le 28 novembre dernier, la Municipalité invitait les Aînés de la commune au traditionnel repas de fin d'année.

M le Maire débutait par le discours de bienvenue et remerciait chaleureusement tous les convives présents et souhaitait la bienvenue aux nouveaux participants.

L'excellent repas était préparé par des artisans locaux, l'Auberge des Lacs bleus, le dessert et le pain étaient fournis par le Fournil de Clérac et les vins provenaient de la cave Cléracaise.

L'animation était assurée par Bruno De Blasiis, chanteur, magicien et humoriste. Cet artiste accompagné par son orgue de Barbarie, a fait revivre des airs que tout le monde fredonne.

Ce repas est offert à toutes les personnes âgées

de 65 ans et plus, ce moment de retrouvaille et de détente est très important, il permet de se rencontrer et de passer un moment agréable, alors n'hésitez pas et venez nombreux.

Outre l'organisation de ces festivités, l'objet du CCAS reste d'abord l'Aide Sociale communale sous ses différents aspects, notamment le dépannage ponctuel en cas de passages difficiles...

Si vous connaissez d'importantes difficultés suite aux divers aléas de la vie, (perte d'emploi, maladie, invalidité, séparation, décès...) vous pouvez demander une aide exceptionnelle d'urgence au CCAS en vous manifestant auprès de Marie Bernadette MARTINEZ (05 46 04 20 77), Marie José BELLOT (05 46 04 20 95), Nathalie PEYREMOLE (05 46 04 43 99) ou Nicole JONGES (05 46 04 01 25).

Le Secours Catholique peut aussi intervenir. Contactez Monique PAILLE (05 46 04 13 41) ou Marie Madeleine WACHE (05 46 04 13 03).

Il existe aussi des organismes qui peuvent vous aider davantage dans la durée. Vous pouvez vous adresser :



- Pour l'alimentation :

Banque Alimentaire - Mairie de MONTLIEU

Restaurant du cœur - Mairie de CLERAC

- Pour l'habillement, le linge et la puériculture

« Vivre le Quotidien » sous la mairie de MONTGUYON les mercredis et samedis de 10 h à 12 h

- Pour les transports (accompagnements, consultation, rendez-vous médicaux ou administratifs, recherche d'emploi, entretiens d'embauche...)

« Itinéraire 17 » 5 rue de Tivoli 17130 MONTENDRE 05 46 86 56 55

- Pour une Aide à domicile (auprès de la famille, de la personne âgée, malade, handicapée...)

ADMR SAINTONGE SUD : Mairie de Montguyon 1 étage 05 46 04 45 97

# Informations diverses

## Mise en place d'un Pass-Foncier à Clérac

### Qu'est-que le pass-foncier ?

Le pass-foncier est un outil innovant du 1 % logement en faveur des ménages, destiné à faciliter l'accèsion à la propriété de leur résidence principale. Il permet aux accédants de bénéficier d'un étalement de leur charge de remboursement pour un budget proche de leur loyer.

### Quelles sont les conditions pour bénéficier du prêt Pass-foncier ?

Il faut réunir les trois conditions suivantes :

- Etre primo-accédant de sa résidence principale, c'est-à-dire ne pas avoir été propriétaire de son logement dans les deux ans qui précèdent la date de demande de prêt.
- Disposer de ressources inférieures aux plafonds suivants (selon décret du 07 avril 2009—JO du 09 avril 2009) :

Nombre de personnes destinées à occuper le logement	Zone C (en euros)
1	23 688
2	31 588
3	36 538
4	40 488
5 et plus	44 425

- Bénéficier d'une aide à l'accèsion sociale à la propriété (subvention ou bonification de prêt) d'une ou plusieurs collectivités territoriales du lieu d'implantation du logement : mairie, communauté de communes, conseil général...

### Qu'a décidé le Conseil Municipal ?

Le Conseil Municipal a décidé dans sa séance du 30 octobre 2009 la mise en place d'une aide en faveur de l'accèsion sociale à la propriété en appui du prêt à taux zéro et du pass-foncier. Il a donc :

- Adopter le principe de versement de subventions pour les personnes répondant aux conditions légales permettant de bénéficier de la majoration du prêt à taux zéro et du pass foncier,
- Fixer le montant de ces subventions à 3 000.00 € si le nombre d'occupants du logement est inférieur ou égal à 3 et à 4 000.00 € si le nombre d'occupants du logement est supérieur ou égal à 4,
- Limiter le nombre de dossiers à 5 jusqu'à fin 2010,
- Le critère d'attribution sera en fonction des dates de demandes des candidats.

## Passeport

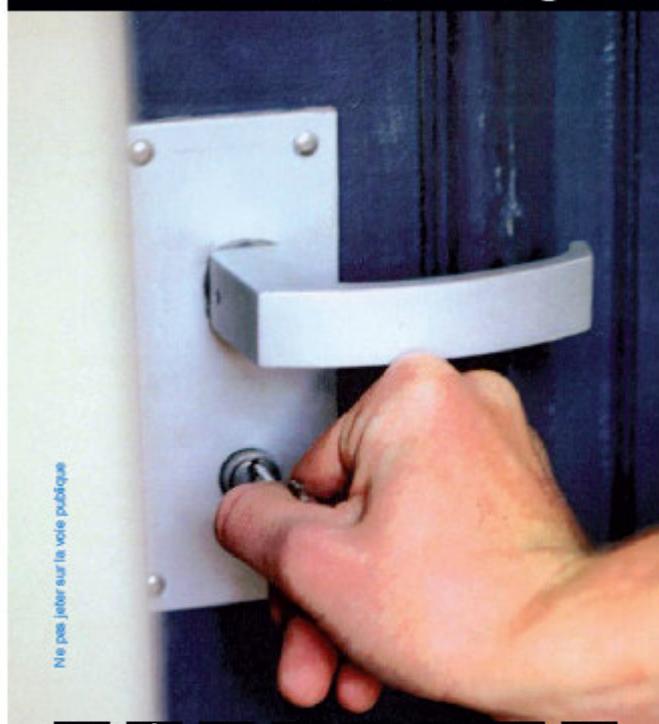
Le passeport est biométrique depuis fin juin. Vingt six mairies dans le département de la Charente-Maritime ont été retenues pour le dépôt de la demande de passeport (liste consultable en mairie). L'usager pourra déposer sa demande dans toute mairie de son choix sans distinction du lieu ou du département de domiciliation. Il devra par contre obligatoirement venir récupérer son passeport dans cette même mairie.

La mairie la plus proche en mesure de réceptionner votre dossier est située à Montguyon. Les services vous accueilleront les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 heures à 12 heures et exceptionnellement pour les personnes qui travaillent le samedi matin de 9 heures à 12 heures.

Vous devrez vous munir :

- de la copie intégrale de votre acte de naissance,
- d'un justificatif de domicile à votre nom (facture EDF ou téléphone), si vous êtes hébergé chez une personne, il vous faudra : sa pièce d'identité de l'hébergeant, son justificatif de domicile et une attestation sur l'honneur de l'hébergeant précisant que vous résidez sous son toit,
- de deux photographies d'identité,
- de timbre fiscal :
  - \* 88 € pour le majeur
  - \* 44 € pour le mineur de quinze ans et plus,
  - \* 19 € pour le mineur de moins de quinze ans.

#### Prévention des cambriolages



Ne pas jeter sur la voie publique



## Adoptons les bons réflexes



De nombreux cambriolages sont commis dans la journée, lorsque vous êtes au travail, pendant que vous allez faire vos courses, ou lorsque vous partez en vacances...  
Être victime d'un cambriolage, cela n'arrive pas qu'aux autres et quelques bons réflexes peuvent permettre de ne pas tenter les voleurs et de protéger votre habitation.

## Les bons réflexes

### Suivez les conseils de la gendarmerie de la Charente Maritime

Lors de toute absence de mon domicile, même de courte durée, je pense à verrouiller mes portes et fenêtres et à bien fermer mes volets. Je ferme également mon garage et mon portail.

### Concernant la protection de votre maison

Je ne laisse pas mes clés sous le paillason ou dans un pot de fleurs.

Je ne laisse aucun signe de mon absence en ne laissant pas déborder ma boîte aux lettres.

- Je m'équipe d'une boîte aux lettres normalisée.
- En cas d'absence temporaire, je fais garder l'intégralité de mon courrier par mon facteur ou je fais réexpédier mon courrier sur le lieu de mon séjour.

Je me renseigne auprès de mon bureau de poste, de mon centre courrier ou sur Internet : [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr)

Je n'hésite pas à investir dans un système de verrouillage performant.

Je ne laisse pas mes valeurs à portée de main et de vue (bijoux, espèces, clés de voiture, portables...).

### Concernant la vigilance

J'entretiens de bonnes relations avec mon voisinage. Je communique avec mes voisins, je les informe de mes absences.

J'adopte une "vigilance citoyenne" : j'informe immédiatement la gendarmerie de tout mouvement que je considère anormal dans mon quartier (en composant le 17).

Je pense à relever les immatriculations des véhicules qui me paraissent suspects.

# Informations diverses

## Une A.M.A.P. à Clérac

Depuis quelques années, partout en France, fleurit le terme « AMAP », Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne. Une forme de résistance à la dictature du Tout Marchand et de ses conséquences (disparition des petites fermes, pollutions diverses, qualités nutritives désastreuses...).

C'est dans les années 60 que ces organisations naissent au Japon. Des mères de famille inquiètes devant l'industrialisation de l'agriculture prennent l'initiative de proposer aux paysans l'achat à l'avance de leurs récoltes ; en contrepartie, le paysan s'engage à leur fournir des aliments de qualité. Au cours des décennies qui suivirent, ce principe va essaimer de par le monde. En France, l'évolution est notable depuis 2000. Grâce à ce système, des paysans peuvent s'installer, d'autres continuer leur activité économiquement fragile.

Bio Chemins, ferme biologique de Grand Village, commence à fournir les premiers groupes de personnes sensibles à ce mouvement en 2004, tout en continuant ses marchés habituels dans l'espoir de voir enfin le rythme infernal de travail s'apaiser. Avec le temps, la demande s'intensifie. Une interrogation s'impose : phénomène de mode ou véritable prise de conscience ? Encouragés par quelques personnes, et avec l'envie de travailler dans de meilleures conditions, la question d'abandonner nos marchés et d'écouler notre production intégralement par ce système nous amène à revoir notre organisation avec les différents groupes déjà contractés. Pour sortir du modèle incertain des prix fixés en fonction de l'offre et de la demande, nous revenons aux fondamentaux : un paysan produit, des personnes se partagent les récoltes et c'est le coût de production qui en détermine la valeur.

C'est dans cet esprit qu'un groupe local, en gestation depuis un an, s'est créé à l'automne 2009. Le partage de la récolte se fait actuellement le samedi matin, à Godet où a lieu le marché à la ferme. Ce peut être un moment privilégié pour prendre contact et en savoir plus sur le fonctionnement actuel. Nous organisons aussi régulièrement des visites de terrain.

Dans notre désert de paysans qui s'étend inexorablement, de terres qui s'enfrichent, se bitument, se bétonnent, s'appauvrissent, se polluent, au nom du sacro-saint marché, des bouches à nourrir se multiplient et une émancipation humaine se met en place...



# Informations diverses

## Le tri, c'est facile

La collecte des déchets recyclables doit respecter certaines règles simples pour éviter des erreurs de tri qui peuvent rapidement se révéler coûteuses et dangereuses pour les personnes qui en ont la charge.



**Je vide et mets en vrac dans le sac jaune translucide, le bac ou la colonne jaune :**

Les bouteilles et flacons en plastique : eau, jus de fruit, soda, adoucissant, lessive, liquide lave-vaisselle, eau de javel, nettoyants ménagers, cubitainers de vin, bouteilles de lait, shampoing, gel douche, bain moussant, les bouteilles d'huile, de mayonnaise, de ketchup...



Le papier



Les boîtes et les suremballages en carton



Les briques alimentaires



Les boîtes de conserve et de boisson, les aérosols, les bidons, les barquettes aluminium...



### D'abord, le geste de tri à la maison

C'est le geste de base sans lequel rien n'est possible.

Que ce soit à la maison, au travail, à l'école, dans les lieux publics, que ce soit le week-end, en vacances ou tous les jours, il existe toujours une solution pour trier un déchet en vue de son recyclage.

### Ensuite la collecte

Des agents de collecte, appelés «Rippeurs», viennent chercher le fruit de la collecte sélective pour transporter les déchets recyclables des poubelles jaunes et bleues au centre de tri. (SOTRIVAL à Clérac)

### Le tri par matériaux

Arrivés au Centre de Tri, les déchets sont versés sur un tapis roulant. Le tapis passe devant des agents de tri, qui séparent à la main, les déchets par matériaux. C'est un travail pénible et il faut, pour leur sécurité, respecter les consignes de tri. Ainsi, ils ne risquent pas de se blesser.

### La Mise en Balle

Les déchets, ainsi triés par matériau, sont compressés sous forme de cubes, appelés «Balles». C'est sous cette forme qu'ils seront alors directement transportés dans les industries de recyclage. S'ouvre alors pour eux une nouvelle vie !

### Attention aux erreurs !

Les agents de tri ont laissé sur le tapis les déchets indésirables qui ne sont pas recyclables. C'est ce qu'on appelle le refus de tri.

Ce refus de tri repart directement au Centre d'Enfouissement Technique.

### Il existe trois inconvénients majeurs à ces erreurs :

Le premier est humain. Le centre de tri où sont séparés les déchets de la collecte sélective selon leur matière, emploie des salariés pour une tri manuel. Pour eux, les erreurs de tri signifient risques de santé et d'hygiène, odeurs, etc.

Le deuxième inconvénient est économique. Les erreurs de tri sont comptabilisées et viennent moduler financièrement le coût de collecte. Contrairement à certaines idées reçues, c'est en triant plus et mieux que le coût de traitement des déchets pourra être stabilisé.

Le dernier inconvénient est environnemental. Un déchet non recyclable mis dans une poubelle de collecte sélective est transporté inutilement du conteneur au centre de tri, du centre de tri au lieu d'élimination, utilisant ainsi de l'énergie.

Un doute sur le tri ? Appelez le **N° Vert 0 800 80 11 57**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

### Déchets que je mets dans la sac noir opaque et dans la poubelle ou à la déchèterie



Pour 2007, les erreurs de tri en Haute-Saintonge ont représenté **6,8% des déchets collectés soit 234 Tonnes.** Cela a occasionné un **surcoût de traitement de 14 427 €.**



# Au fil des manifestations

## Les envoyés du Yuoclund



Concentration avant le spectacle

Il y avait beaucoup de monde autour de l'étang en ce mardi 18 août pour suivre de drôles de bêtes, les regarder jouer à 1,2,3, soleil, faire la course et se chamailler aussi de temps en temps. Heureusement, un non moins drôle de berger était là pour les calmer et les raisonner. Contraint par le réchauffement climatique de quitter le Yuoclund pour rechercher une région plus accueillante, le troupeau s'était arrêté à Clérac, attirant beaucoup de spectateurs intrigués. Certains n'étaient pas très fiers lorsqu'ils voyaient un yuock se diriger vers

eux car il faut bien dire que ce sont des animaux impressionnants ; mi-mouton, mi-yack, mi-yéti (du moins tel que notre imaginaire se le représente).

Un regret cependant lors de cette représentation, c'est que le berger n'ait pas distribué ses fascicules au début du spectacle plutôt qu'à la fin.



De drôle de bêtes qui font un peu peur



Les spectateurs auraient mieux compris la démarche et la présence de cet étrange troupeau mené par un berger au langage si particulier et incompréhensible.

Ce spectacle était financé par la Communauté de Communes dans le cadre des Estivales.

Le berger veille sur son troupeau

# Bibliothèque

## La bibliothèque et ses bénévoles vous informent

L'accès à la bibliothèque et la consultation sur place des documents sont libres, gratuits et ouverts à tous.

Les horaires d'ouvertures sont :

Mardi et Jeudi : 16h30 à 18h30

Samedi : 10h à 12h

Deux ordinateurs avec accès à Internet sont à votre disposition. Une participation financière de 0,15 euros par page imprimée vous sera demandée.

Un nouveau service a été mis en place par la Bibliothèque Départementale :

- Réduction du passage du Bibliobus, il ne passera plus que 2 fois par an
- Une navette passera une fois par mois pour nous apporter des documents (20 max.) sur demande, n'hésitez pas à nous faire part de vos demandes. Ce service sera mis en place à partir de janvier 2010.



L'animation « Bébé lecteur » (enfants de 9 mois à 3 ans) sera proposée en Janvier-Février pour la 1<sup>ère</sup> session et Avril-Mai pour la 2<sup>ème</sup> session autour d'un tapis de lecture à partir de 10h30.

Si vous êtes intéressés, ou si vous voulez des renseignements, adressez -vous à la bibliothèque pendant les heures d'ouvertures.

Dans le petit journal de la bibliothèque, qui paraît deux fois par an (printemps/été, automne/hiver), vous en découvrirez les titres, les noms d'auteurs, les sujets et résumés.

Ces feuillets sont à votre disposition dans les commerces, à la Mairie et à la bibliothèque.

Les enfants des 4 classes de l'école fréquentent les locaux pendant le temps scolaire sous forme d'animations collectives ou pour des consultations et lectures plus individualisées.

Les objectifs sont d'encourager, former, entretenir, développer le goût de la lecture mais aussi de partager un moment de plaisir collectif et d'amener l'enfant à avoir envie d'emprunter.

Contact : 05-46-70-07-78 [bibliotheque.clerac@orange.fr](mailto:bibliotheque.clerac@orange.fr)

# Écho de L'école



## A la manière de Prévert ...

$3 + 1 = 4$  ... Grâce à des effectifs en augmentation constante depuis plusieurs années, l'école primaire de Clérac a bénéficié d'une ouverture de classe à la rentrée 2009-2010.

L'équipe enseignante s'agrandit donc et passe de 3 à 4 : bienvenue à Mme Audouin, enseignante de la classe GS-CP. L'organisation des classes pour l'année scolaire est donc la suivante :

- classe PS - MS : 31 élèves, Mme Poivert
- classe GS - CP : 18 élèves, Mme Audouin
- classe CE1 - CE2 : 19 élèves, Mme Marchioro
- classe CM1 - CM2 : 22 élèves, M. Relland

$3 + 1 = 4$  et grâce à cela  $3 - 1 = 2$  ... les classes sont désormais en double niveau à la satisfaction des élèves et de leurs enseignants.

M. le Maire a souhaité accueillir au mieux les élèves de cette nouvelle classe et leur enseignante, en équipant cette salle avec tout le matériel nécessaire. Le budget alloué au matériel pédagogique a également été conforme aux besoins et aux souhaits.

Les classes des plus grands n'ont pas été mises de côté pour autant. La municipalité a accepté le financement, dans le cadre du Plan Numérique Rural, d'un tableau blanc interactif et de 13 ordinateurs portables destinés aux élèves. Ce matériel est présenté sur le site de l'école.

Ce site, réalisé à l'initiative de l'enseignant des CM, M. Relland, permet désormais à l'équipe enseignante et aux élèves de communiquer leurs activités ou faits divers de leur vie d'écolier. Malgré le fait qu'il soit dans ses premiers mois de fonctionnement, ce site a déjà été alimenté par quelques articles, à consulter à l'adresse suivante :

<http://web17.ac-poitiers.fr/side/e.clerac-prim>

$4 + 1 + 1 + 1 = \dots$  Outre les enseignants, l'équipe de l'école sera complétée cette année par Mme Etuin et Melle Poineau.

Mme Etuin remplit une fonction d'auxiliaire de vie et Melle Poineau a été mise à disposition de l'école par M. le Maire pour aider Mme Audouin dans la classe des GS-CP. Dans cette tâche ajoutons la présence de Mme Bergès 2 fois par semaine.

## Jeu : « Trouver l'erreur »

En allant sur le site vous pourrez découvrir une photographie de l'école. Les enseignants et les élèves sont particulièrement satisfaits de l'aspect extérieur de leur école : travaux de rénovation des façades, revêtement amortissant sur le sol du préau, réfection des peintures extérieures et ... installation d'un abri devant le portail pour améliorer le confort de chacun. Cette photographie recèle une erreur en comparaison avec l'aspect actuel de notre école ... à trouver

## Journée du Goût

Comme chaque année, la commission avait choisi un menu particulier. Les enfants de CM2 sont allés, avec leur maître et la conseillère responsable de la commission, déjeuner au restaurant des Lacs Bleus où un menu de choix les attendait.



# Si Clérac m'était conté

C'est avec un grand plaisir que le comité de rédaction du journal communal accueille un nouveau venu en la personne de Jean Paul Grasset. Jean Paul Grasset naquit à Clérac, passa ses vacances dans la maison familiale et vécut pour l'essentiel à Bordeaux ou dans sa proche région. Il fit des études d'Histoire à l'université de Bordeaux et rédigea en 1969 en particulier un mémoire de maîtrise sur Clérac intitulé « Clérac, une commune de la lande saintongeaise ». Il fit par la suite une carrière de professeur agrégé d'histoire, puis d'inspecteur d'académie à Limoges, puis à Bordeaux. Maintenant à la retraite, Jean Paul Grasset souhaite renouer de nouveaux liens avec Clérac en collectant de nouvelles informations historiques pour en faire bénéficier les habitants. Merci beaucoup à Jean Paul Grasset pour sa contribution, cet article en est un premier pas, d'autres suivront.

L'objet de cet article est de brosser une rapide histoire de notre commune des origines au milieu du XXème siècle, en ne retenant pour chaque grand moment que les faits essentiels. Des précisions pourront être apportées dans les prochains numéros du bulletin municipal.

**Quelques traces d'habitants dès la Préhistoire :** Des noms de lieux (comme « Haute Borne ») un silex taillé, des scories de métaux, et des débris de poteries attestent d'une présence humaine remontant au moins à 2000 ans avant JC.

**Au temps des Romains : première véritable occupation humaine :** Des hommes sont installés à l'est de l'actuel bourg de Clérac et dans quelques autres lieux de la commune, profitant de la présence de plusieurs voies romaines, dont le « chemin de Charlemagne, » sur les hauteurs de la rive gauche du Lary. Ils construisent vers le Vème siècle une première église dédiée à St Vivien.

**XIème siècle : fondation du prieuré de Clérac :** Adoïcus, le seigneur du lieu, donne à l'abbaye de Guîtres l'église St Vivien de Clérac et les terres avoisinantes, à charge pour les religieux de les défricher et de les cultiver. L'église est reconstruite avec une seule nef à trois travées terminée par une abside semi circulaire.

**Guerre de 100 ans :** L'église est fortifiée, une forteresse dépendante de la seigneurie de Montguyon est construite à Auvignac (près de l'actuel village des Bertrands). Des combats détruisent une partie de l'église et du prieuré, ravagent les cultures et réduisent les habitants à la famine.

**XVème siècle : création de la seigneurie de Clérac et reconstruction**



Château de Caillères

En 1462, pour le remercier des services rendus, Har道in de Maillé et son épouse Marguerite de La Rochefoucauld, dame de Montguyon, donnent à un chevalier de leur entourage, Bertrand Ardilhon, les « hostels, domaines et seigneurie de Clérac », soit une partie de la paroisse de Clérac, sur la rive droite du Lary. Par héritage, la seigneurie de Clérac passe en 1492 à la famille Potier de Caillères (originaire de l'Angoumois), qui la posséda jusqu'à la Révolution.

Bertrand Ardilhon construit un manoir au centre de sa seigneurie, connu depuis sous le nom de « château de Caillères ». Pour restaurer son domaine, il recrute des laboureurs sur place ou dans les régions du nord moins touchées par les guerres : ces nouveaux tenan-



# Si Clérac m'était conté

ciers sont chargés de remettre en état les terres et les bâtiments qui leur sont confiés.

À la même époque, l'église St Vivien est restaurée : les voûtes et le chevet sont reconstruits (à plat, avec une belle fenêtre gothique), une chapelle est ajoutée au sud en l'honneur de St Antoine qui aurait protégé les habitants de la peste en 1348. La maison du prieur, entourée de son enclos de vigne, à l'est de l'église, est également remise en état.



**XVI et XVIIème siècles : nouveaux troubles** : Les efforts de mise en valeur sont en partie anéantis par les nombreux troubles que connaît la région : guerres de religions (presque tous les habitants ont adopté la religion réformée et plusieurs affrontements ont lieu à proximité), combat de Montguyon pendant la Fronde en 1652, puis révolte des paysans de la seigneurie de Montguyon contre le receveur fiscal en 1661...

## Au XVIIIème siècle : une vie difficile

**Plusieurs seigneurs** : La plus grande partie de la paroisse de Clérac relève de la seigneurie de Montguyon : d'abord aux mains des La Rochefoucauld, elle passe dans les biens de la famille de Rohan qui possédait déjà la baronnie de Montlieu. Trois autres seigneuries, vassales de celle de Montguyon, se partagent le reste du territoire : la plus grande est celle de Clérac (propriété des Caillères) ; La Valade aussi appelée Vieille Court s'étend en partie aussi sur Saint Martin d'Ary (propriété des du Ban de Coulon, elle entre par mariage dans les possessions des Caillères) ; Rentier est la plus petite aux confins de la paroisse de Bédénac (d'abord possédée par la famille noble des Astruc, elle est achetée par Jacques Ragot, un simple « bourgeois de Neuviç », puis par Pierre Dubreuil, un laboureur de Clérac).

**Des landes et quelques cultures** : Marécageuse, couverte de landes à taillis, toute la moitié ouest de la paroisse est vouée à l'élevage des moutons et des brebis. À l'est, les deux rives du Lary portent des cultures de céréales. Jusqu'à la construction de la route royale n° 10 (actuelle N10) au milieu du XVIIIème siècle, les voyageurs allant de Paris à Bordeaux traversaient Clérac, entre Montguyon et Bédénac.

**De pauvres habitants** : Au nombre d'environ 900 à la veille de la Révolution, tous les Cléracais (du simple journalier jusqu'au seigneur) vivent modestement. La mortalité est très élevée, résultat de la médiocrité de l'agriculture, des mauvaises récoltes liées aux intempéries, et des épidémies conséquences de l'insalubrité.

**La Révolution provoque peu de remous** : En 1789, le seigneur de Clérac, Louis de Caillères, est un jeune orphelin qui se débat pour régler la maigre succession de son père ; adulte, il s'engage dans les armées républicaines, et, à son retour il devient maire de Clérac. Raphaël de Caillères, seigneur de La Valade, ancien officier des armées royales, est nommé commandant de la Garde Nationale de Clérac et se montre loyal envers le nouveau régime républicain. Seul le curé, François de la Faye d'Ambérac, émigre.

## A partir du XIXème siècle, une commune prospère

**Forêt, vigne et élevage** : Pour assainir la partie ouest de la commune, on sème des pins qui ensuite



## Si Clérac m'était conté

vont être gemmés pour produire de la résine. Le vignoble, orienté vers la production d'eau de vie, devient une des principales ressources de la commune dans la seconde moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle et l'élevage des moutons cède la place à celui des vaches laitières et des porcs.

**Exploitation de « la terre blanche » :** À une très ancienne poterie, puis à la verrerie de la Gélie et à la faïencerie de la famille Trijaud créées au XIX<sup>ème</sup> siècle, Persick, un Alsacien réfugié à Clérac après la guerre de 1870 ajoute la fabrication de pipes en terre cuite : c'est le début de l'exploitation de « la terre blanche », qui sous l'impulsion de quelques hommes d'affaires entrepreneurs devient dans l'Entre-deux-guerres la principale activité cléracaise, employant plusieurs centaines d'ouvriers dans les carrières et dans les usines de traitement situées près de la gare de Clérac.

**Développement des moyens de transport :** Clérac profite de l'amélioration du réseau routier effectué au XIX<sup>ème</sup> siècle ( route Chevanceaux - Libourne qui, passe à Simonneau ; route d'Orignoles à Valin qui traverse la commune du nord au sud le long du Lary ; route Montendre - Guîtres par Bédénac et Cercoux qui longe le sud de la commune) L'ouverture en 1903 de la voie ferrée Surgères - Saint-Mariens permet d'exporter l'eau de vie vers Cognac, et la résine, le bois et l'argile réfractaire vers le port de Bordeaux.

**Maximum démographique et immigration :** Conséquence de cette prospérité économique, la population dépasse 1500 habitants en 1861 ; elle va ensuite décroître lentement : beaucoup de Cléracais sans terre quittent la commune ; mais ils sont en partie remplacés par de nouveaux arrivants (Landais venus exercer leur savoir faire dans le gemmage, Bretons spécialisés dans l'élevage, puis Italiens employés dans l'agriculture et l'artisanat).

**Transformations du bourg et des villages :** Signe aussi de cette aisance nouvelle, le bourg et les villages se transforment : la mairie et le groupe scolaire sont construits en 1886 ; l'église est restaurée et agrandie (on ajoute la chapelle de la Vierge au nord) ; quelques familles se font construire de belles maisons dont certaines ont l'allure de petits châteaux (comme celui de la famille Geneuil au centre du bourg, et surtout celui de l'Espie, édifié à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle par Jules Nau).



Château Geneuil

Dans les deux décennies qui suivent la Seconde Guerre mondiale, Clérac continue à vivre selon ce modèle hérité du passé. Ce n'est qu'à partir des années 1960 - 1970 que les bouleversements du monde vont amener les transformations que nous connaissons aujourd'hui.

Jean-Paul GRASSET

# La Vie des Associations

## Josy Danse



La danse c'est le soleil dans la vie. Après deux mois de repos (ou presque), l'association Josy Danse a repris ses activités au mois de septembre.

Pour la sixième année consécutive, nous vous proposons de venir apprendre les danses de société :

à Coutras le lundi aux ateliers culturels,

à Saint-Aigulin le mercredi soir au foyer municipal,

et pour ceux qui ont envie de danser et de se divertir mais qui ne peuvent pas se déplacer le soir, venez à

Clérac le mardi après-midi 14 h - 15 h :

débutants 15 h - 16 h : 2ème année.

L'association Josy Danse propose aussi des soirées d'entraînement, des stages, des sorties, un repas de fin d'année. Tous les ans, nous participons au téléthon en organisant une soirée dansante avec possibilité de restauration sur place à la salle des fêtes de Clérac.

Cette soirée a lieu le vendredi du téléthon, elle est ouverte à tout le monde, l'entrée est gratuite. Les membres du bureau et tous les adhérents vous souhaitent de très bonnes fêtes de fin d'année.

## Union Sportive Cléracaise



Le Bureau de l'US Clérac



Une équipe de l'entente COSMA

# La Vie des Associations

## Comité des Fêtes prépare la saison 2010

Le comité des fêtes a tenu son assemblée générale le 12 Décembre 2009 en présence du Maire Guy PASQUET, et de la presse locale. Le bilan global est positif car la participation aux différentes animations est très bonne, ce qui pour nous reste important et motivant.

Nous avons fait le bilan des animations pour 2009 :

- La soirée choucroute du 7 Mars organisée avec nos amis du foot, dans une ambiance digne des chaleurs Bava-riennes animée par l'orchestre JULUIS avec plus de 250 convives, une réussite à poursuivre.
- La journée plein Air du 27 juin avec Yoyo Le Clown, ses vélos et engins toutes catégories, masques et peintures sur visage pour les plus jeunes ; démonstrations de jonglage, rires et défoulement pour le plus grand nombre. En soirée, l'apéritif et le repas ont été animés par la Banda **Ledespeujard** : beaucoup de monde autour des moules et tapas, des tables bien garnies pour déguster les jambons à la broche, tout cela sous l'œil de nos cuisers **Charlot** et **Patrice**. **L'animation s'est prolongée** fort tard dans la nuit avec le podium W System et sa musique pour tous.
- Le 4 juillet, le pique nique a eu lieu au village de **Massicot**, avec rassemblement au son du clairon par maître Edouard Gallais : bonne assistance sous le tivolì car le temps était incertain, un accueil très sympathique des familles, une journée agréable et conviviale.
- La fête foraine des 4, 5, 6 Septembre. Vendredi soir, le marché nocturne était animé par le groupe musical **Come Prima** autour des spécialités culinaires de nos commerces ambulants, avec en prime un temps agréable. Samedi, plusieurs divertissements étaient proposés : course cycliste avec un peloton de très bon niveau, concours de pêche au plan d'eau organisé par nos amis de l'**ACCA**, feu d'artifice à l'étang attirant beaucoup de monde, soirée rock animé par le groupe **Saturanium** (de très jeunes garçons pleins de talent). Dimanche, le vide grenier a ravi les exposants d'une certaine affluence. Cette année, le beau temps était avec nous .

Après toutes les animations, le bilan financier reste sain, ce qui permet de préparer de futures animations. Pour réaliser tout cela, c'est une équipe qui travaille au quotidien souvent dans l'ombre, mais toujours avec bonne humeur !

Beaucoup de personnes nous soutiennent pour réussir nos différentes manifestations : la municipalité, l'**ACCA**, le foot, la pétanque, nos commerçants, artisans, industries, la presse locale et toutes les personnes bénévoles habituées de notre association . Un clin d'œil tout particulier aux neveux d'Henriette Nau pour nous avoir prêté le local où tant de souvenirs sont encore présents. Un grand merci à vous **public** qui venez très nombreux pour faire la fête. A vous tous, nous vous remercions vivement.

Bientôt l'année 2010 pointe son nez, des projets de festivités pointent à l'horizon :

- **Une soirée Bavaroise**, organisée avec le Football, aura lieu le 13 Mars 2010 avec le grand Orchestre **Destination Mark Hausert** de Toulouse où beaucoup de surprises vous attendent... Retenez bien cette date !
- **Un pique nique** sera également prévu dans un autre village.
- Pour fêter l'évènement des 20 ans de la **journée Plein Air le 10 Juillet**, de nombreuses animations et surprises vous attendront en journée. En soirée, vous pourrez assister à un grand concert musical avec le groupe **Les BINUCHARS**. Notez déjà cette date sur vos calendriers et surtout venez vous amuser avec nous .
- **La fête foraine aura lieu les 3, 4, 5 Septembre** avec marché nocturne, vide grenier et nouveautés. Une soirée à thème et une soirée Théâtre sont également au programme. Nous vous informerons sur les dates précises des festivités.



Si parmi vous, des personnes veulent nous rejoindre au sein du comité pour participer, pour faire de notre village un lien de convivialité entre tous, n'hésitez pas à prendre contact avec nous (le président du comité des fêtes : 05 46 04 23 03 en soirée).

Toute l'équipe du Comité des Fêtes vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année, et tous ses meilleurs vœux pour l'année 2010. A bientôt, pour que la fête **continue**...

# La Vie des Associations

## Association Communale de Chasse Agréée (A.C.C.A.)

Le repas de chasse aura lieu le 06 février 2010 à 20 heures à la salle des fêtes et sera animé par un orchestre.

Cette année l'ACCA a procédé à 6 lâchers de faisans et perdreaux. Le 6<sup>e</sup> lâcher a été effectué pour remplacer les animaux (faisans et perdreaux) qui étaient habituellement sous cage et lâchés quelques jours avant l'ouverture mais trop souvent détruits par les chiens divagants ou autres nuisibles.

15 lièvres bagués ont été lâchés sur le territoire pour effectuer un suivi de cette chasse. Chaque chasseur devra signaler tout lièvre bagué tué, pour un bon déroulement de cette opération.



## Tarot Challenge Sud Saintonge

Des concours seront organisés dans la salle des fêtes

Le 9 janvier 2010 - un à 14 h 30 et un à 21 heures - possibilité d'un repas sur place à 19 heures

Le 27 février 2010 - à 21 heures

Le 19 juin 2010 - à 21 heures

Pour tous renseignements, vous pouvez téléphoner au 05 46 04 20 82 ou 06 16 09 77 05

## L'association des Parents d'élèves

L'association scolaire de Clérac s'est réunie le 21 septembre 2009 et a élu les nouveaux membres du bureau qui sont :

Agnès GERON, Présidente

Christel GODICHAUD, trésorière

Alain TEXIER, secrétaire.

L'association a débuté cette année scolaire par une bourse aux jouets qui s'est déroulée le 14 novembre 2009 à la salle des fêtes de Clérac. Les membres de l'association remercient les généreux donateurs et les visiteurs qui ont contribué à la réussite de cette journée dont le thème était une « première » pour l'association.

Rendez-vous est donné à tous pour les principales manifestations de l'association :

18 décembre 2009, le marché de Noël précédé du cortège aux lampions partant de l'école.

6 mars 2010 : loto

26 juin 2010 : la kermesse avec participation de la chorale du Lary.

# La Vie des Associations

## Les aînés ruraux : Bilan des activités de 1995 à 2009



C'est bien connu « ce ne sont pas ceux qui sèment qui moissonnent ».

*En dehors de la réunion mensuelle avec goûter, des repas à chaque saison, de la participation aux activités de l'Interclubs, du goûter festif de Noël - sont invités les présidents des associations cléracaises et ceux des entreprises qui subventionnent le club, de la fête des Rois, de la célébration des anniversaires des adhérents, le club des Aînés a mené quelques actions de communication ; elles sont évoquées succinctement ci-dessous :*

**1995** : 65 adhérents (1995 : Mme Irène Argoulon, présidente passe le relais - raisons de santé ; elle nous quittera en 1998)

**1996** : Nouvelle municipalité, (M. Poupelain reste maire, nouveaux conseillers) ; elle fêtera un centenaire cléracaise, Mme Augusta Bertrand de « Goguet » ; Accueil d'une troupe théâtrale charentaise.

**1997** : Photo du groupe (dans la cour du musée) offerte à chaque adhérent ; Photo (50x70) de la façade de l'église remise à M. Soulard pour le musée.

**1998** : Animation d'une exposition à la salle des fêtes sur le thème « Métiers et savoir-faire », pour les journées du Patrimoine ; et une rencontre inter-génération avec les élèves, leurs enseignants et M. Foucaud de Montguyon qui les initie à la calligraphie. Le « bulletin de liaison » entre les adhérents mentionne le départ de « piliers » du club pour le Grand Voyage : Mmes Macouillard, Garceau, Mazaubert, Mrs Archain et Seurin.

**1999** : Le crédit agricole vient expliquer l'euro ; la société « Proconfort » est accueillie, elle offre le repas et une subvention. Goûter de Noël à la salle des associations.

**2000** : Accueil de la gendarmerie, pour informations, suite aux cambriolages dans la région.

**2001** : Nouvelle municipalité, M. Poupelain, maire, passe la main à M. Pasquet. Participation à l'Exposition - Fête du Centenaire de la loi de 1901 sur Associations à but non lucratif - avec les autres associations, sur le site du musée ; Nouvelle visite du crédit agricole, pour parler de l'euro.

**2002** : Rencontre avec les jeunes des Chantiers Internationaux - venus restaurer le lavoir du village du « Bonnin » - invités à partager le temps convivial du goûter mensuel.

**2003** : Accueil de la gendarmerie pour une information sur la sécurité routière.

**2004** : Photo de groupe (place de l'église) offerte à chaque adhérent.

**2005** : Le père Paul, prêtre de la paroisse Sainte-Thérèse participe à nos repas.

# La Vie des Associations

## Les aînés ruraux : bien-être et mieux vivre ensemble

**2006** : le 11 novembre, le club présente une page d'Histoire avec Exposition et film documentaire de FR 3 Aquitaine : « Opération Frankton, le Commando de l'impossible », en partenariat avec l'amicale des anciens combattants. (la mairie fête une centenaire, Mme Bertet du « Haut Maine », ses enfants adhèrent au club.

**2007** : Fête du 65 ème anniversaire du club de l'Amitié - devenu par la suite « Club des Aînés » -repas festif. Photo souvenir du groupe offerte à chaque adhérent.

**2008** : Création d'une section pétanque et d'un groupe de marche.

**2009** : 84 adhérents dont 46 adhérentes, 38 adhérents ; communes de Clérac, Cercoux, Bédénac, Montguyon, Saint-Martin d'Ary, le Fouilloux, Brossac, Polignac, Chepniers, Saint-Martin de Coux, Chevanceaux, Paris. (Une parenthèse pour mentionner deux centenaires : Mme Gautier de « Landry », ancienne adhérente et M. Métreau de « Moindron », ancien résinier).

« L'ancien » bureau du club tient à remercier les adhérentes et adhérents pour leur participation et la confiance accordée, contribuant ainsi à favoriser la convivialité - au sein de l'équipe - avec tout ce qui en découle : solidarité, partage, lien social, accueil et échange, lutte contre l'isolement et l'ouverture à tous.



## Les Anciens Combattants



Comme à l'accoutumée, l'Amicale des anciens combattants a fêté la célébration du 11 novembre 1918 devant le monument aux morts en présence d'une assistance attentive aux messages de paix énoncés par le Maire, Guy Pasquet et le président, Jean-Claude Noinin.

Les écoliers et la directrice de l'école de Clérac ont déposé des bouquets de fleurs au monument aux

morts et chanté la Marseillaise. Jean-Claude Noinin, président de l'association, les a remerciés chaleureusement de leur présence en ce moment solennel.

A l'issue de la cérémonie, M. Pierre Fradon a reçu une médaille au titre de la reconnaissance de la Nation au rythme des clairons Cléracais.



# La Vie des Associations

## Saintonge Boisée Vivante

### Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Clérac

La dernière mouture du Plan Local d'Urbanisme est actuellement soumis à l'enquête publique en mairie de Clérac jusqu'au 03 décembre 2009. Comme le rappelle le Sous-Préfet dans une « Note synthétique sur le PLU arrêté » jointe aux autres pièces du dossier d'enquête publique, les documents d'urbanisme (Plan d'Occupation des sols puis Plan Local d'Urbanisme) ont été annulés trois fois (en 1998, 2000, 2005) par le Tribunal Administratif à la suite de recours déposés par Saintonge Boisée Vivante.

Quelles sont les pièces d'un tel dossier ?

\*Le rapport de présentation qui contient :

Un diagnostic du territoire communal, l'état initial de l'environnement et perspectives de son évolution, les incidences prévisibles de la mise en œuvre du PLU sur l'environnement, les choix retenus pour établir le PADD, les mesures envisagées pour éviter, réduire ou compenser les conséquences de la mise en œuvre du plan, le rappel d'une future évaluation du plan à 10 ans, un résumé non technique.

\*Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD)

\*Le document d'orientation d'aménagement (DOA)

\*Le règlement écrit qui décrit de façon minutieuse les différentes zones du territoire communal et ce que l'on peut ou ne peut pas faire dans chacune de ces zones.

\*Les documents graphiques qui sont de grandes cartes où apparaissent les différents zonages.

\*Le porter à connaissance dans lequel le Préfet rappelle à la commune les informations qu'elle doit prendre en compte dans l'élaboration de son PLU.

Quelles sont les zonages retenus à Clérac ?

\*Les zones U (urbaines) dont U A (bourg de Clérac), UB (les villages et les gros hameaux), UC (les extensions récentes), UX (activités artisanales et industrielles dont la zone Uxd pour les déchets).

\*Les zones AU (urbanisation future).

\*La zone A (activités agricoles).

\*Les zones N (naturelles) dont Na (station d'épuration), Nd (décharge de déchets inertes à Bourdeleau), Nh (habitat diffus), Ns (la bande de 200 mètres autour de la zone d'enfouissement des déchets à Bois-Rousseau).

\*La zone NE qui fait l'objet de mesures de protection (le Lary et certains de ses affluents, les zones Natura 2000, les espaces boisés classés).

Quels sont les enjeux ?

Les documents d'urbanisme permettent de guider et de favoriser l'aménagement et le développement du territoire communal. A Clérac les précédents documents d'urbanisme ont été annulés par les juridictions administratives notamment à cause de l'insuffisance manifeste de la prise en compte de l'environnement. Compte tenu de la grande richesse du patrimoine naturel sur la commune, le PLU ne peut négliger aucun des aspects touchant le volet environnemental.

Le dossier actuel a été examiné et commenté au cours de plusieurs réunions ce qui a permis d'exprimer un certain nombre de remarques. Malgré le côté positif de cette concertation, l'association Saintonge Boisée Vivante a émis un certain nombre de réserves.

Les réserves

\*Certaines activités ne sont pas mentionnées dans le diagnostic de territoire : la société Bio-chemins qui emploie 5 à 6 personnes à plein temps, l'installation de traitement et stockage des mâchefers sur le site Sotrival, la décharge de classe 3 autorisée par le Préfet en 2008 à accueillir des déchets inertes sur le site pollué de Bourdeleau dans le bassin versant du Lary.

\*L'analyse de l'état initial de l'environnement est insuffisante.

Deux sites pollués connus de tous existent sur le territoire communal : à Bourdeleau sur le site de l'ancien incinérateur et sur les rives du Placin en amont du site de la société Sotrival. De nombreux secteurs non dénués d'un fort ou très fort intérêt environnemental n'ont pas bénéficié d'études particulières. Le zonage N (zone naturelle) qui occupe pratiquement les 3/4 de la surface communale comprend des secteurs à protéger qui auraient dû apparaître en zone NE.

L'état de la qualité de l'air sur la commune n'est jamais abordé et aurait mérité de faire l'objet d'études indépendantes : en effet, les activités d'extraction d'argiles et de sables, la trituration et le stockage temporaire de mâchefers, le vidage et le compactage de déchets non triés, les vidages et la manutention de masses d'argiles, tous les transports liés à l'ensemble de ces activités, sont générateurs de très grandes quantités de poussières, pouvant pour certaines être

# La Vie des Associations

## Saintonge Boisée Vivante

chargées de particules dangereuses pour la santé et l'environnement. Le chantier à venir de la LGV va aggraver la détérioration de la qualité de l'air.

\* Les impacts des choix du PLU sur l'environnement sont systématiquement minimisés en comptant sur une capacité de contrôle par les services de l'Etat qui paraît surestimée et sur un supposé strict respect de l'environnement par les divers exploitants ou intervenants (exploitants de carrières, industriels du déchet, RFF etc...).

L'interdiction d'ouverture de carrières dans la zone Ns ne figure toujours pas dans le règlement écrit. La formulation de l'arrêté de servitude est telle qu'une demande d'ouverture de carrière dans la zone n'est pas a priori impossible. C'est pourquoi l'association a demandé que l'interdiction d'ouverture de carrières soit inscrite dans le règlement de la zone Ns du PLU.

Le zonage Uxd, se confond actuellement avec les limites de propriétés de Sotrival, il faudrait le limiter sur sa partie nord afin que les activités polluantes ne puissent pas/plus se trouver trop près du ruisseau le Placin. La partie du zonage Uxd ainsi libérée permettrait une continuité entre les bandes classées NE situées le

long du Placin, à l'ouest et à l'est de la zone Uxd.

S'agissant du projet communal d'augmentation de population, donc de développement des zones à urbaniser, il est intéressant à condition d'être accompagné d'un plan d'assainissement très rigoureux. Les dispositifs d'assainissement individuels notamment, devront bénéficier d'une surveillance concernant la qualité des travaux et le respect des normes.

Par ailleurs, le projet d'un accueil de qualité pour de nouvelles populations ne doit pas se résumer à l'aménagement du bourg. Un environnement riche dans de vastes espaces parcourus par un réseau très dense de chemins ruraux, sentiers de randonnées et autres coupe-feux, devra profiter à tous à condition de respecter ce milieu. C'est pourquoi le règlement des zones NE, N, A, pourrait y interdire les loisirs motorisés générateurs de nuisances gratuites, et qui commencent à se pratiquer dans certains secteurs.

Notre association demande donc que ces demandes et remarques soient prises en compte avant toute approbation de ce PLU

### Droit de réponse :

Cet article n'engage que ses auteurs.

Pour la Municipalité :

1 - Un nombre important de réserves émises par Saintonge Boisée Vivante, même si certaines, dans le fond, peuvent avoir un fondement : qualité de l'air (poussières d'argiles et de sables), loisirs motorisés, ne peuvent trouver place dans un document d'urbanisme comme le PLU.

2 - Le PLU prend en compte le volet environnemental lié aux implantations industrielles actuelles. Il zone les parties de son territoire qui, objectivement, peuvent répondre aux nécessités économiques et au respect de l'environnement. Les dossiers spécifiques, de demande d'autorisation d'implanter et d'exploiter, doivent répondre aux obligations légales.

3 - L'activité « mâchefers » sera supprimée en 2010. (remarque sur zone Uxd)

L'assainissement individuel (contrôle rigoureux sur constructions neuves et transactions)

L'activité bio a été prise en compte avec l'exploitant.

Le site de Bourdeleau a été réhabilité et reconverti en centre de déchets inertes, sans liants amiante, par la CCDH avec avis favorable des services de l'Etat.

L'ouverture de carrières dans la zone NS sera interdite et mentionnée dans le PLU

# Le Musée : Saison 2009



Le musée a eu le plaisir d'exposer les dessins créés par les élèves de l'école maternelle de Clérac où les parents ont pu récupérer le travail de leurs enfants.

## Les Visiteurs

En juin, l'association de scrabble de Saint Seurin sur l'Isle composée de 31 personnes, sous la présidence madame Catalan, a appré-

cié la visite ainsi que le repas à l'auberge des Lacs Bleus.

En juillet, des vacanciers venus de Paris, du Havre ou encore de Belgique témoignent leur étonnement en voyant un tel musée dans un petit village comme Clérac.

En août, bonne affluence avec 122 visiteurs.

Durant les journées du patrimoine, les 19 et 20 septembre, 57 personnes sont venues voir ou revoir le musée.



Pour clore la saison, le samedi 10 octobre 2009, a eu lieu le vernissage de la nouvelle exposition permanente, avec comme invitée d'honneur Mlle Claire Grilleau, native de la commune de Cercoux. Elle a souhaité faire don par l'intermédiaire de Monsieur René Soulard, de sa collection de vaisselle en décors sur porcelaine au musée de Clérac.

A 19 ans, Claire Grilleau débute par la peinture sur toile aux Beaux Arts, elle va ensuite être captivée par le décor sur porcelaine après avoir vu le travail d'un artisan dans cette discipline. Vers 28 ans, elle revient par obligation à la ferme de ses parents, mais continue toujours à se perfectionner une journée par semaine dans un atelier d'artistes à Bordeaux pendant trente ans, mais aussi chez elle les jours fériés et week-end, sans en faire un commerce, simplement pour la passion.

# Le Musée : Saison 2009



Chaque pièce est une œuvre d'art (assiettes, plats, tasses, soucoupes, vases, ...) de par la précision et la finesse des décors. Mlle Grilleau cessera avec regret son activité vers 1995 pour des problèmes de vue.

A l'issue de la manifestation, une composition florale était remise à Claire Grilleau autour d'un vin d'honneur, en présence de Monsieur

Francis Savin, Conseiller Général, du Maire de Clérac, des Elus du canton de Montguyon, ainsi que des présidents d'association et des commerçants locaux.

L'exposition temporaire de peinture présentait cette année les œuvres de Anne Godart.

La saison 2009 s'achève avec un total de 882 visiteurs.

**Une date à retenir pour la prochaine saison :  
le samedi 15 mai 2010 pour « La nuit des musées »**



**Le Musée est ouvert du 1er mai au 31 octobre**

Mardi et mercredi de 14 h 00 à 18 h 00

Jeudi, Vendredi, Samedi et Dimanche

de 10 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00

# Recettes : Le lapin dans tous ses états



Pour les 4 recettes, un beau lapin coupé en morceaux pour une personne. Toutes ces recettes s'accompagnent bien de : pâtes fraîches (de préférence), pommes de terre vapeur, riz créole (cuit à l'eau)

## LAPIN AU PINEAU ET AUX EPICES

1 lapin, 1 gros oignon, 2 gousses d'ail, 1 citron, 1 cube de bouillon,  $\frac{1}{2}$  l de pineau blanc, quelques branches de persil, sel, poivre, gingembre, cumin, cannelle et huile.

Peler finement le citron avec un couteau économe, le couper en fines lamelles et le faire blanchir à l'eau bouillante.

Peler ail, et oignon et les hacher finement. Faire dorer légèrement le lapin dans l'huile, jeter le maximum d'huile avant de mettre l'ail et l'oignon, blondir ; ajouter le zeste de citron, sel, poivre, gingembre, cumin, cannelle. Mouiller avec le pineau et laisser mijoter doucement 30 mn.

Avant de servir, saupoudrer de persil haché.

## LAPIN AUX 3 POIVRONS

1 lapin, 3 poivrons, (1 vert, 1 jaune, 1 rouge), 3 tomates ou une petite boîte de tomates pelées, 3 gousses d'ail, huile d'olive, sel, poivre, cerfeuil ou persil.

Faire revenir le lapin à la cocotte dans l'huile d'olive. Peler les tomates en les plongeant 1 mn dans l'eau bouillante, hacher l'ail, écraser grossièrement les tomates ou les couper en quartiers. Peler les poivrons. Pour cela, les couper en 2 dans la longueur et les faire griller côté peau, ou les passer 10 mn au micro-onde puissance maximale. Ils se pèlent ensuite facilement.

Détailler les poivrons en lamelles et les ajouter au lapin presque cuit avec l'ail et les tomates.

Prolonger la cuisson 15 à 20 mn. Saupoudrer de cerfeuil ou de persil haché juste avant de servir.

## LAPIN A LA PROVENCALE

1 lapin, 1 grosse boîte de tomates pelées ou 6 belles tomates fraîches à peler, 1 gros oignon, 3 échalotes, 5 gousses d'ail, 2 saucisses, 250 g de champignons de Paris frais ou 1 boîte de 400 ml, 1 bouquet garni avec thym, laurier, romarin, sel, poivre, piment de cayenne, 1 verre de vin blanc sec, quelques branches de persil.

Faire rissoler le lapin. Quand il est presque cuit, mettre oignon, échalotes hachées et gousses d'ail. Laisser blondir avant d'ajouter la chair à saucisses qui doit fondre. Joindre alors les champignons, les faire revenir un peu, puis les tomates et le vin blanc, sel poivre, piment de cayenne, bouquet garni et laisser mijoter 30 mn ; avant de servir, saupoudrer de persil haché.

## LAPIN A LA MOUTARDE

1 lapin,  $\frac{1}{2}$  l de vin blanc sec, sel, poivre, huile, 2 grosses cuillerées à soupe de moutarde, un petit pot de crème fraîche, 2 ou 3 gousses d'ail, 2 ou 3 échalotes, thym, laurier et quelques branches de persil.

Faire revenir le lapin dans l'huile en jetant l'huile qui reste en fin de cuisson. Ajouter les échalotes coupées en rondelles et laisser blondir.

Pendant ce temps, porter le vin blanc à ébullition avec l'ail, le thym et le laurier.

Verser le vin chaud sur la préparation, saler, poivrer et laisser mijoter à feu doux 45 mn.

Mélanger dans un bol, la crème et la moutarde et verser sur le lapin avec le persil haché juste avant de servir.



# Jardinage : Le Chêne

En prenant la route de la Franière vers Fradon, on voit ce magnifique chêne, il a peut être 250 ans ou plus..., il est référencé sur le plan communal, il est majestueux et a fière allure ! Il en a subi des coups de vents mais il est toujours là et on ose espérer pour longtemps encore.

Le Chêne est le nom usuellement donné à de nombreux arbres et d'arbustes appartenant au genre *Quercus* de la famille des Fagacées. Il est présent dans tout l'hémisphère Nord et comprend à la fois des espèces à feuilles caduques et d'autres à feuilles persistantes. On compte plus de 550 espèces de chênes, certains deviendront des arbres et d'autres des arbrisseaux. Cette grande diversité explique pourquoi le chêne est universel, on le trouve en Asie, en Europe et en Amérique.

La patience est son crédo et la sécheresse son pire ennemi, le chêne vit autant par ses racines que par ses surfaces visibles. Il est fragile dans les premières années de sa vie, il a besoin de beaucoup d'eau et d'un environnement boisé pour se protéger des méfaits du soleil.

La plantation d'un chêne se fait généralement à l'automne afin que ses racines s'installent en toute tranquillité avant le renouveau du printemps. On peut planter un gland pour obtenir un arbre, mais préférez un arbre en motte ou racines nues chez le pépiniériste.



## Les espèces les plus connues et répandues:

**Le chêne rouvre** (du latin *robur* qui signifie force) ou sessile (sur lequel on peut s'asseoir), c'est l'arbre national du Pays de Galles, on le trouve partout en France sauf dans le midi. Il peut atteindre 20 à 40m de haut, feuillage caduc, longévité de 500 à 1000 ans. C'est l'espèce la plus répandue dans nos forêts Françaises.

**Le chêne pédonculé**, il atteint 35m de haut, le fruit est porté par un long pédoncule, on le trouve partout en France sauf dans le midi. Il atteint 25 à 35m de haut il vit de 500 à 1000 ans. Le chêne de la Franière évoqué plus haut est un chêne pédonculé.

**Le chêne tauzin**, (nom Gascon) présent dans le sud ouest, il atteint 20m de haut, feuillage caduc mais résiste sur l'arbre jusqu'à l'apparition des nouvelles feuilles au printemps ; on parle de feuillage marcescent.

**Le chêne chevelu**, surtout situé dans l'est de la France. Il doit son nom au fait que son gland est pourvu de poils assimilés à des cheveux.

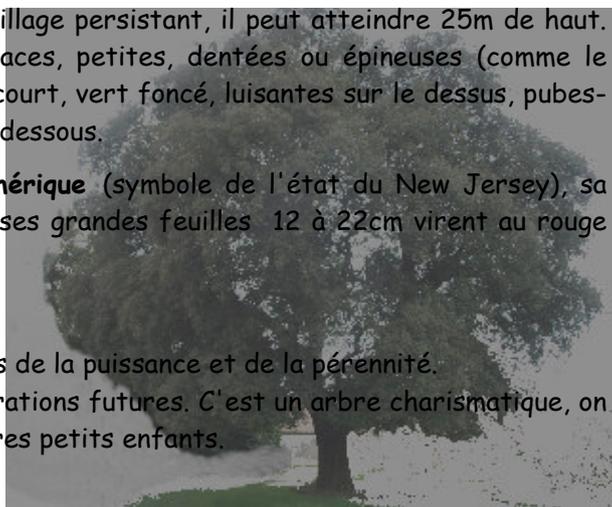


**Le chêne liège**, atteint 25m de haut, longévité : 150 à 200 ans, on le trouve surtout dans la zone méditerranéenne, il est originaire d'Afrique du Nord. Une forêt de chênes liège s'appelle une Subéraie. Au village de Massicot on peut admirer un beau spécimen (photo ci-contre).

**Le chêne vert**, au feuillage persistant, il peut atteindre 25m de haut. Ses feuilles sont coriaces, petites, dentées ou épineuses (comme le houx) avec un pétiole court, vert foncé, luisantes sur le dessus, pubescentes et blanchâtres dessous.

**Le chêne rouge d'Amérique** (symbole de l'état du New Jersey), sa croissance est rapide ses grandes feuilles 12 à 22cm virent au rouge en automne. Sa longévité est de 200 ans et plus.

Le chêne est le roi des arbres, il porte en lui tous les symboles de la puissance et de la pérennité. Pour beaucoup il est synonyme d'espoir en la vie pour les générations futures. C'est un arbre charismatique, on le plante à l'âge de raison pour ses petits enfants et ses arrières petits enfants.



# État Civil

## Mariage

Félicitations à :

Sabrina HEULET et Julien CABANNES mariés le 25 juillet 2009  
Pascale POUVREAU et Pascal TUFFREAU mariés le 29 août 2009  
Natacha DUGUY et Jérôme MARTIN mariés le 19 septembre 2009

## Naissances

Bienvenue à :

Dylann MAILLOU né le 21 juillet 2009 à Talence, fils de Yann MAILLOU et de Laure-Anne LAMBERT, domiciliés « Impasse des Bruyères »  
Stella NEBREDA née le 09 septembre 2009 à Libourne, fille de Stéphane NEBREDA et de Sylvia HOLDER-BAUM, domiciliés « route de la Poste »  
Lisa GUÉNEAU née le 16 septembre 2009 à Libourne, fille de Julien GUÉNEAU et de Rachel RULLIER, domiciliés « Rue des Chênes »

## Décès

Toutes nos condoléances aux familles et aux proches de :

Monsieur André MÉTREAU, domicilié « Place du Souvenir » est décédé le 19 septembre 2009 à Boscamnant à l'âge de 100 ans.

# Vie Pratique

Le secrétariat de la Mairie est ouvert :

- Le lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 16h15
- Le vendredi de 14h00 à 17h30
- Le samedi de 8h30 à 12h30

Les permanences du Maire et des Adjointes sont assurées à la Mairie le samedi de 10h00 à 12h00, par M. le Maire ou un de ses adjoints les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> samedis du mois

## Assistante Sociale

le 1<sup>er</sup> mardi de chaque mois de 14h00 à 16h00 sur rendez vous : 05 46 49 27 77 (service social Montendre)

Les permanences à la Mairie de Montguyon :

- **ASSEDIC**, tous les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mardis de 9h00 à 12h00
- **ANPE**, lundi, mardi, mercredi, vendredi sur RDV : 0811 55 01 17
- **CAF**, tous les mercredis de 11h00 à 12h00
- **Sécurité Sociale**, les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mercredis de 9h00 à 12h00
- **Service Retraite CRAMCO**, tous les mercredis de 9h00 à 12h00 sur rendez vous
- **MSA**, les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mercredis de 9h00 à 12h00

L'office religieux a lieu le 4<sup>ème</sup> dimanche de chaque mois à 10h30.

Déchetterie : tous les mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 9h00 à 12 h00 et de 14h00 à 17h15 et le samedi de 9h00 à 12h30 et de 14h30 à 18h00

La Poste : du lundi au vendredi : 13h15 à 16h15, départ du courrier à 15h00

Garderie de l'école : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h35 à 8h50 et 16h30 à 18h15

Musée : du 1<sup>er</sup> Mai au 31 Octobre : fermé le lundi - Visite le mardi et mercredi de 14h00 à 18h30

Visite les autres jours de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30 - Tél : 05 46 04 07 83

Bibliothèque : les mardis, jeudis de 16h30 à 18h30 - les samedis de 10h00 à 12h00.

